



## PROCES-VERBAL

Président : M. F. Lambelet  
Vice-président : M. C. Fotel  
Secrétaire : Mme F. Chapuis

### SEANCE DU CONSEIL GENERAL

20 juin 2024

Au four de Romanel-sur-Morges

Il est 20h00, **le Président, M. Frank Lambelet**, ouvre la 9<sup>ème</sup> séance du Conseil général de la législature 2021-2026 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'à la Municipalité.

**Le Président** s'assure que chaque Conseillère et Conseiller assermenté a bien reçu l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 janvier 2024, les 4 préavis municipaux n° 16 à 19, ainsi que leurs annexes.

Afin de faciliter le travail de la secrétaire, **le Président** rappelle que la prise de parole d'un Conseiller ou d'une Conseillère doit se faire debout, en déclinant préalablement son nom et prénom.

L'ordre du jour étant copieux, le **Président** demande de bien vouloir être direct et circonstancié dans les interventions. Il salue particulièrement la Municipalité au complet, ainsi que la Syndique fraîchement élue. Il leur propose d'annoncer à l'Assemblée la répartition des dicastères (celle-ci se trouve sur le site communal).

#### 1. Appel

**M. Cyril Fotel**, Vice-Président, procède à l'appel. À ce jour, le Conseil général compte 36 membres puisqu'on note 3 démissions et 2 radiations :

M. Philippe Bataillard du Clos, M. Philippe Bataillard Martinet et M. Serge André.

M. Sébastien Latin (ayant quitté la commune) et Philippe Bossard (élu Municipal) ont été radiés.

Décompte des présences du jour :

21 présents	15 excusés	0 absents
-------------	------------	-----------

Le quorum (1/3 du total des membres) étant de 12 membres, le Conseil général peut ainsi valablement délibérer.

#### 2. Nomination d'une secrétaire ad Intérim

**Mme Eugénie Casaccio** ayant donné sa démission du poste de secrétaire du bureau du Conseil, la procédure demande que nous nommions une secrétaire ad intérim jusqu'à la nomination officielle d'une nouvelle secrétaire par le Conseil général. Nomination qui interviendra au point 6 de l'ordre du jour.

En attendant, **le Président** propose au poste de Secrétaire ad intérim **Mme Fabienne Chapuis**.

Sans autre candidat, **le Président** prie les personnes assermentées qui acceptent la nomination de **Mme Fabienne Chapuis** au poste de Secrétaire ad intérim de bien vouloir le faire en levant la main.



L'Assemblée accepte à l'unanimité.

**Mme Fabienne Chapuis** va donc fonctionner comme Secrétaire ad intérim.

### 3. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** informe que le point « 12.4 - Election à la Commission de recours en matière d'impôts » ne sera pas traité. En effet, il s'agit d'une commission qui fonctionne pour toute la durée de la législature 2021-2026 (cf. Loi sur les impôts communaux – LICom). Ainsi, la Commission de recours en matière d'impôts actuelle est toujours en place et poursuit son travail jusqu'à la fin de cette législature.

**Le Président** prie les personnes assermentées de bien vouloir approuver l'ordre du jour modifié, en levant la main.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité et sera suivi tel quel.

### 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024

**Le Président** propose une lecture du dernier procès-verbal. Les personnes assermentées ne la souhaitent pas. A la demande du **Président**, ces dernières n'ont aucune remarque. S'ensuit la procédure de vote des personnes assermentées.

Le procès-verbal du 17 janvier 2024 est accepté à l'unanimité. **Le Président** remercie la Secrétaire.

### 5. Assermentation(s)

**Le Président** rappelle que « pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 3 de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022), être domicilié dans la commune et avoir prêté serment (selon l'article 4 du règlement du Conseil) ».

**Le Président** demande si, dans cette assemblée, des personnes désirent faire partie de notre Conseil et, le cas échéant, de bien vouloir se lever et décliner leur nom et prénom. Il y a 3 demandes d'assermentations ce soir :

**M. Sébastien Blessemaille    Mme Christelle Blessemaille    M. Julio Mortier**

**Le Président** prie l'assemblée de bien vouloir se lever pour la prestation de serment et procède à la lecture de l'art. 38 §3 CG ou art.9 L. A l'appel de leur nom, s'en suit la promesse de chacun en levant la main droite, dans l'ordre : **M. Sébastien Blessemaille, Mme Christelle Blessemaille et M. Julio Mortier.**

Notre Conseil se compose désormais de 39 membres.

Nouveau nombre de membres présents ce soir : 24 membres

Nouvelle majorité : 13

### 6. Nomination d'une nouvelle Secrétaire du Conseil général

Pour suppléer au départ de **Mme Eugénie Casaccio**, le bureau du Conseil vous propose au poste de Secrétaire, **Mme Fabienne Chapuis.**



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
ROMANEL-SUR-MORGES

Etant seule candidate à ce poste et selon l'article 9 §4 de notre règlement, **Mme Fabienne Chapuis** est donc élue tacitement au poste de Secrétaire du Conseil Général.

**Mme Fabienne Chapuis** est nommée jusqu'au terme de la législature 2021-2026.

**Le Président** la remercie d'ores et déjà pour son travail et son dévouement.

### **7. Préavis n° 16/2024 - Législature 2021-2026 relatif au comptes communaux 2023**

Le Président passe la parole à **M. Adrien Veillard**, Municipal en charge des finances. Celui-ci parcourt les différents postes à l'aide d'une présentation au tableau en citant les chiffres, en relisant et expliquant les commentaires, puis clôture sa présentation des comptes (cf. *comptes communaux 2023*).

«... après avoir pris connaissance :

- des comptes 2023
- du rapport de gestion 2023 présenté par la Municipalité et qui fait l'objet d'un document séparé (réf. 17/2024)
- du rapport de la commission de gestion

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, de bien vouloir :*

*Accepter les comptes communaux pour l'année 2023 ainsi que le bilan au 31 décembre 2023.*

*Donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2023. »*

**Le Président** passe la parole à **M. Bernard Mathyer**, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport de la Commission, avec avis favorable (cf. *annexe rapport de la Commission de gestion*).

« ...nous proposons au Conseil général de Romanel-sur-Morges d'approuver les comptes communaux 2023 ainsi que le bilan au 31.12.2023 »

**Le Président** ouvre la discussion.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque, **Le Président** propose de passer au vote. Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,

- ouï le présent préavis,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,
- demande :
  1. d'accepter les comptes communaux pour l'année 2023 ainsi que le bilan au 31 décembre 2023.
  2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2023.

Après votation, le préavis n° 16/2024 est accepté à l'unanimité.

### **8. Préavis n° 17/2024 - Législature 2021-2026 relatif au rapport de gestion 2023**

**Le Président** passe la parole à la Municipalité.



**Mme Martine Grangier**, Syndique, prend la parole pour présenter ce préavis (cf. préavis n° 17/2024 - Législature 2021-2026, relatif au rapport de gestion 2023).

**La Syndique** prie l'Assemblée d'excuser l'imperfection de ce 2ème rapport de gestion en rappelant les circonstances difficiles à la suite des changements de municipaux ainsi qu'aux problèmes de personnel à l'Administration communale. Elle précise également que la Municipalité a décidé de se concentrer surtout sur les comptes communaux. Elle demande un peu d'indulgence aux Conseillers(ères) et assure que les problèmes relevés seront corrigés dans le prochain rapport.

« ... après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion 2023 présenté par la Municipalité,
- des comptes 2023, qui font l'objet d'un document séparé,
- du rapport de la Commission de gestion,

*Le Conseil général décide de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2023. »*

**Le Président** passe la parole à **Mme Véronique Langenberger**, rapporteuse de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport de la Commission, avec avis favorable (cf. rapport de la Commission de gestion).

« ... nous proposons au Conseil général d'approuver le rapport de gestion 2023. »

**Le Président** ouvre la discussion. N'ayant aucune question ou remarque, il propose de passer au vote.

Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,

- ouï le présent préavis,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,
- décide de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2023.

Après votation, le préavis n° 17/2024 est accepté à l'unanimité.

### **9. Préavis n° 18/2024 - Législature 2021-2026 relatif à la modification des statuts SIS Morget**

**Le Président** passe la parole à **M. Lionel Lemaire**, Municipal en charge du Service du feu. Il explique que l'art. 16 al i des statuts de SIS Morget stipule d'autoriser tout emprunt dans les limites du plafond d'endettement sans préciser de valeur. Le nouvel article ajoute une valeur permettant de couvrir notamment les investissements nécessaires à la construction d'une nouvelle caserne.

**Le Président** passe la parole à **M. Jean-Philippe Barilier**, rapporteur de la Commission ad hoc pour la lecture du rapport de la Commission, avec avis favorable (cf. rapport de la Commission).

« ... nous proposons au Conseil général d'accepter cette modification et de procéder à la nouvelle numérotation des alinéas à l'article 16. »

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Jérémie Tenot** demande pourquoi ce chiffre de 15 millions, **M. Lionel Lemaire** répond que ce montant correspond au budget du projet actuel de la nouvelle caserne.

**Mme Mireille Pelet** a remarqué une erreur dans les conclusions du préavis susmentionné qui mentionnent la Commission de gestion au lieu de la Commission ad hoc. **Le Président** prend note et remercie **Mme Mireille Pelet**. Le préavis n°18/2024 sera corrigé en conséquence.



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
ROMANEL-SUR-MORGES

N'ayant plus d'autre question ou remarque, la discussion est close et le **Président** propose de passer au vote.

Le Conseil Général de Romanel-sur-Morges,

- ouï le présent préavis,
- ouï le rapport de la Commission ad 'hoc,
- considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,
- décide :
  1. De modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SIS Morget par :  
Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le renouvellement de ceux-ci.
  2. De supprimer à l'article 16, l'alinéa j et de décaler la numérotation des alinéas suivants par la lettre k qui devient la lettre j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p.

Après votation, le préavis n° 18/2024 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

**10. Préavis n° 19/2024 - Législature 2021-2026 relatif à une demande de crédit pour équiper l'école d'écrans numériques.**

**Le Président** passe la parole à **Mme Patricia Chabanel**, Municipale en charge du dossier. Elle explique qu'en application du nouveau Règlement sur les Constructions Scolaires, les communes et associations scolaires doivent procéder, à leur charge, à l'installation d'écrans numériques et de leurs supports d'ici à la fin 2024. A Romanel-sur-Morges, 6 classes doivent être équipées pour une valeur totale de CHF 54'000.-. L'ASIME quant à elle remboursera les amortissements et les intérêts.

**Le Président** passe la parole à **Mme Monica Ténot**, rapporteuse de la Commission ad 'hoc, pour la lecture du rapport de la Commission, avec avis favorable (cf. rapport de la Commission).

« ... nous proposons au Conseil général d'accepter le préavis ... »

**Le Président** passe la parole à **Mme Annabelle Vénisse Perrine**, rapporteuse de la Commission des finances, pour la lecture du rapport de la Commission, avec avis favorable (cf. rapport de la Commission des finances).

« ... nous proposons au Conseil général d'accepter le plan de financement de l'ASIME tel que présenté, d'adopter un crédit extrabudgétaire de CHF 54'000 et d'autoriser le prélèvement de CHF 54'000.- à la réserve pour investissements futurs. »

**Le Président** ouvre la discussion.

**Mme Véronique Langenberger** demande si les tableaux seront recyclés. **Mme Patricia Chabanel** répond que le Canton n'a pas prévu de filière. En revanche, la Commune de Morges, par l'intermédiaire de la fondation d'Isabelle Chevalley, organise des containers à destination de l'Afrique pour le mois d'août. Le délai étant trop court, une autre solution doit être trouvée. Réaffecter les tableaux ou les vendre, cette démarche serait entreprise dans un esprit de développement durable et non pas financier. **Mme Véronique Langenberger** se propose d'aider en cas de besoin.

**Mme Monica Ténot** indique que la Commission ad hoc a proposé de réaffecter un ou deux tableaux à l'usage des enfants par exemple sur les murs de la cour. **Mme Patricia Chabanel** trouve la proposition intéressante et réalisable. Des discussions doivent encore être entretenues avec l'employé communal et les enseignants.



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
ROMANEL-SUR-MORGES

L'Assemblée n'ayant aucune autre remarque, la discussion est close, le **Président** propose de passer au vote. Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,

- *ouï le présent préavis,*
- *ouï le rapport de la Commission ad'hoc,*
- *ouï le rapport de la Commission des finances,*
- *considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,*
- *décide :*
  1. *d'accepter le plan de financement de l'ASIME tel que proposé sous 4.3.*
  2. *d'adopter un crédit extrabudgétaire de CHF 54'000.- pour la fourniture et la mise en fonction d'écrans ANF pour l'ensemble des classes du Forvey.*
  3. *D'autoriser le prélèvement de CHF 54'000.- à la réserve pour investissements futurs.*

Après votation, le préavis n° 19/2024 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

## **11. Election du bureau du Conseil**

### **11.1 Election du Président**

Le Président rappelle les modalités des élections au Bureau du Conseil :

Le Président, **Frank Lambelet**, passe la parole au Vice-Président, **M. Cyril Fotel**, pour officier.

Le Président sortant, **M. Frank Lambelet**, accepte un nouveau mandat.

Etant seul candidat, **M. Frank Lambelet** est élu tacitement au poste de Président du Conseil général pour l'année 2024-2025.

### **11.2. Election du Vice-Président**

**Le Président, Frank Lambelet**, reprend la parole.

Le Vice-Président sortant, **M. Cyril Fotel**, accepte un nouveau mandat.

Etant seul candidat, **M. Cyril Fotel** est élu tacitement au poste de Vice-Président du Conseil général pour l'année 2024-2025.

### **11.3. Election du 1<sup>er</sup> scrutateur-trice**

**Mme Fabienne Chapuis** n'étant plus disponible pour ce poste, Le Bureau propose **M. Norman Van Thuyne** au poste de 1<sup>er</sup> scrutateur.

Etant seul candidat, **M. Norman Van Thuyne** est élu tacitement au poste de 1<sup>er</sup> scrutateur du Bureau du Conseil général pour l'année 2024-2025.

### **11.4. Election du 2<sup>ème</sup> scrutateur-trice**

Le Bureau propose **M. Raphaël Houmard** pour ce poste.

Etant seul candidat, **M. Raphaël Houmard** est élu tacitement au poste de 2<sup>ème</sup> scrutateur du Bureau du Conseil général pour l'année 2024-2025.

### **11.5. Election du 1<sup>er</sup> suppléant-e**

**Mme Véronique Langenberger** accepte un mandat de suppléante.



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
ROMANEL-SUR-MORGES

Etant seule candidate, **Mme Véronique Langenberger** est élue tacitement au poste de 1<sup>ère</sup> suppléante du Bureau du Conseil général pour l'année 2024-2025.

#### **11.6. Election du 2<sup>ème</sup> suppléant-e**

**Mme Eugénie Casaccio** est candidate au poste de 2<sup>ème</sup> suppléante.

Etant seule candidate, **Mme Eugénie Casaccio** est élue tacitement au poste de 2<sup>ème</sup> suppléante du bureau du Conseil général pour l'année 2024-2025.

Le Bureau du Conseil pour la période 2024-2025 se compose comme suit :

Président :	M. Frank Lambelet
Vice-Président :	M. Cyril Fotel
Secrétaire :	Mme Fabienne Chapuis
1 <sup>er</sup> scrutateur :	M. Norman Van Thuyné
2 <sup>ème</sup> scrutateur :	M. Raphaël Houmard
1 <sup>ère</sup> suppléante :	Mme Véronique Langenberger
2 <sup>ème</sup> suppléante :	Mme Eugénie Casaccio

Applaudissements de l'Assemblée.

**Le Président** félicite les élus-es et se réjouit de poursuivre cette collaboration.

#### **12. Election des Commissions**

**Le Président** rappelle les modalités des élections pour les Commissions (*art. 34 à 38 du règlement du Conseil général de Romanel-sur-Morges*). Pour mémoire, nous devons élire 5 membres par Commission. Ils sont désignés pour une année et sont rééligibles. Le membre ayant siégé le plus longtemps au sein de la Commission en devient le Président, et la quitte à la fin de l'année.

**Le Président** demande à l'Assemblée si elle consent à voter la nomination d'une Commission à main levée.

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

D'autre part, il demande si elle accepte l'élection des personnes non présentes ce soir qui désirent poursuivre leur mandat.

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

#### **12.1 Election de la Commission de gestion (CoGes)**

La Commission de gestion (CoGes) se compose actuellement comme suit :

Président/Référent :	Mme Véronique Langenberger
Membre :	M. Bernard Mathyer
Membre :	M. Jean-Pascal Chapuis
Membre :	Mme Mireille Pelet
Membre :	M. Jérôme Perrine



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
ROMANEL-SUR-MORGES

**Le Président** informe que **Mme Mireille Pelet** et **M. Bernard Mathyer** acceptent un nouveau mandat, la présidence pour **M. Mathyer**. En revanche les 3 autres membres démissionnent, **Mme Véronique Langenberger**, **M. Jean-Pascal Chapuis** et **M. Jérôme Perrine**. L'Assemblée doit élire 3 nouveaux membres pour compléter la Commission.

**Le Président** attend des propositions.

**M. Julio Mortier**, **Mme Monica Ténot** et **M. Bruno Baumann** se présentent.

La Commission de gestion 2024-2025 se compose désormais de :

Président/Référent :	M. Bernard Mathyer
Membre :	Mme Mireille Pelet
Membre :	M. Julio Mortier
Membre :	M. Bruno Baumann
Membre :	Mme Monica Ténot

Après votation à main levée, la Commission de gestion 2024-2025 est :

Acceptée à l'unanimité.

### 12.2 Election de la Commission des finances (CoFin)

La Commission des finances (CoFin) se compose actuellement comme suit :

Présidente/Référente :	Mme Yvonne Teuscher
Membre :	M. Raphaël Houmard
Membre :	Mme Micheline Mathyer
Membre :	Mme Annabelle Venisse Perrine
Membre :	Mme Sandra André

**Le Président** informe que **Mme Micheline Mathyer** est démissionnaire et que tous les autres membres acceptent un nouveau mandat.

**Le Président** attend des propositions.

**Mme Véronique Langenberger** est seule candidate.

La Commission des finances 2024-2025 se compose désormais de :

Président/Référent :	M. Raphaël Houmard
Membre :	Mme Annabelle Venisse Perrine
Membre :	Mme Sandra André
Membre :	Mme Véronique Langenberger
Membre :	Mme Yvonne Teuscher

Après votation à main levée, la Commission des finances 2024-2025 :

Est élue à l'unanimité.



### **12.3. Election de la Commission de l'urbanisme (CoUrb)**

La Commission de l'urbanisme (CoUrb) se compose actuellement comme suit :

Président/Référent :	Serge André
Membre :	M. Cyril Fotel
Membre :	M. Jean-Philippe Barilier
Membre :	M. Michel Pelet
Membre :	M. Henri Schaer

**Le Président** informe que **MM. Serge André** et **Jean-Philippe Barilier** démissionnent. Les autres membres acceptent un nouveau mandat. Par conséquent, l'Assemblée doit élire 2 nouveaux membres afin de compléter cette Commission.

**Le Président** attend des propositions.

**MM. Jérémie Ténor et Julio Mortier** se présentent.

La Commission de l'urbanisme 2024-2025 se compose désormais de :

Président/Référent :	M. Cyril Fotel
Membre :	M. Michel Pelet
Membre :	M. Henri Schaer
Membre :	M. Jérémie Ténor
Membre :	M. Julio Mortier

Après votation à main levée, la Commission de l'urbanisme 2024-2025 :

Est élue à l'unanimité.

**Le Président** remercie tous les membres des commissions élus pour leur investissement, leur flexibilité, et leur travail.

### **13. Droit d'initiative et d'interpellation**

Aucune demande n'a été déposée auprès du bureau du Conseil.

### **14. Communication(s) municipale(s)**

**Le Président** passe la parole à la Municipalité.

**Mme Patricia Chabanel** informe que l'actuel prestataire informatique communal a été repris par l'entreprise Data Consulting. L'offre de cette nouvelle société ne parait pas idéale pour la Municipalité c'est pourquoi elle recherche actuellement d'autres prestataires plus intéressants. Le Conseil sera informé dès qu'il y aura du concret.

### **15. Communication(s) du bureau du Conseil**

**Le Président** rappelle les dates des prochaines séances les mercredis 23 octobre et 11 décembre, puis présente l'échéancier pour celles-ci ainsi que le registre des préavis en cours.



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
ROMANEL-SUR-MORGES

**16. Communication(s) diverse(s)**

**Le Président** passe la parole à celles et ceux qui souhaitent s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, **le Président** clôt la séance et remercie l'Assemblée pour son attention. Il convie les participants à la traditionnelle verrée et lève la séance à 21h25.

Au nom du Conseil général

Frank Lambelet

Le Président



Fabienne Chapuis

La Secrétaire

Annexes disponibles aux archives du Conseil général :

- Préavis n° 16/2024 – comptes communaux 2023
- Rapport de la Commission de gestion – relatif au préavis n° 16/2024
- Préavis n° 17/2024 – Rapport de gestion 2023
- Rapport de la Commission de gestion – relatif au préavis n° 17/2024
- Préavis n° 18/2023 – relatif à la modification des statuts SIS Morget
- Rapport de la commission ad 'hoc
- Préavis n° 19/2024 – relatif à une demande de crédit pour équiper l'école d'écrans numériques
- Rapport de la commission ad 'hoc
- Rapport de la commission des finances